

Demande déposée le 24/02/2026

N° DP 083 099 26 O 0027

Par :	SASU SUNELYS représentée par Mme ZAOUÏ MYRIAM
Demeurant au :	49 Impasse des Lauriers 83600 LES ADRETS DE L ESTEREL
Sur un terrain sis au :	193 Allée Marcel Pagnol 83480 PUGET-SUR-ARGENS
Référence cadastrale :	AN 87
Nature des Travaux :	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

surface de plancher
créée de
0 m²

AFFICHÉ

du 24.10.2026
au 24.10.2026

Le Maire de la Commune de PUGET-SUR-ARGENS (Var),
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
VU le Plan Local d'Urbanisme de PUGET SUR ARGENS approuvé par délibération le 29 Avril 2021, sa
modification N°1 approuvée le 13 octobre 2022 et sa modification N°2 approuvée le 26 septembre 2024,

VU la déclaration préalable présentée le 24/02/2026 par la SASU SUNELYS représentée par Mme ZAOUÏ MYRIAM, en vue d'implanter des panneaux photovoltaïques en toiture d'une construction existante, sans
modification de la surface de plancher, sur un terrain situé au 193 Allée Marcel Pagnol à Puget-Sur-Argens,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées aux articles suivants.

Article 2 : AMENAGEMENTS DES ABORDS

L'attention du pétitionnaire est attirée sur la nécessité d'effectuer la déclaration d'achèvement des travaux
seulement après la réalisation de l'ensemble des éléments du projet autorisé.

Article 3 : CONTROLE

Conformément à l'article L 460-1 du Code de l'urbanisme, le représentant de l'Etat (DDTM), le Maire ou ses
délégués peuvent à tout moment effectuer des visites de chantier afin de contrôler la conformité des
constructions avec la présente autorisation. Ce droit de visite pourra être aussi exercé après l'achèvement des
travaux pendant deux ans.

A Puget Sur Argens, le 24 février 2026

Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint Délégué à l'Urbanisme

Jean-François MOISSIN



NOTA BENE : La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes et de participations d'urbanisme.
Vous recevrez un avis d'imposition de la part des services de l'Etat ultérieurement

La présente décision est affichée le pendant une durée légale de deux mois

en mairie de PUGET SUR ARGENS 83480 - 137 Boulevard CAVALIER (panneaux affichage hall service urbanisme)
et est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.